

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2009

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX –
Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL – Michel CAILLOUX
- Cécile GAUVILLE HERBET - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Jacky
MELIQUE - Henri KIRIEL

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Alain TROUVE pouvoir à Claude BOUHELIER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 8 décembre 2008
- Tarifs des services municipaux
- Subventions des associations
- Délibération pour la création d'une régie d'avance
- Délibération pour le renouvellement du bail du salon de coiffure
- Délibération afin de valider le transfert du siège social du syndicat d'électrification de la Vallée de l'Oise, de Saint Martin Longueau à Pont Sainte Maxence
- Délibération afin de déterminer la participation de la commune pour la classe de mer de l'école maternelle
- Délibération pour valider le choix de l'architecte pour l'étude de l'aménagement de la rue de la vallée,
- Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE pour la 2^{ème} phase des travaux de la mairie.
- Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE pour l'aménagement de l'angle rue Molière/RN1017

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 8 décembre 2008 :

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Tarifs des services municipaux : Cimetière : Il est décidé à l'unanimité de ne pas changer les tarifs.

<u>Concession simple (3.36 m2)</u>	
Trentenaire	200 €
Cinquantenaire	340 €
Perpétuelle	4000 € (+ frais d'enregistrement)
<u>Concession double (5.76 m2)</u>	
Trentenaire	350 €
Cinquantenaire	580 €
Perpétuelle	7000 € (+ frais d'enregistrement)
<u>Colombarium : pour le dépôt d'une 1^{ère} urne</u>	
15 ans	200 €
30 ans	340 €
50 ans	840 €
Pour le dépôt d'une seconde urne il sera facturé la moitié du tarif en vigueur	
<u>Reprise des caveaux</u>	
1 place	560 €

2 places	650 €
3 places	740 €

Tarifs des photocopies et fax : Il est décidé à l'unanimité de ne pas changer les tarifs.

Petit format Recto	0.15 €
Petit format Recto Verso	0.25 €
Grand Format Recto	0.25 €
Grand Format Recto Verso	0.30 €
Fax la feuille pour 1 émission ou réception en France	0.80 €

Marchands ambulants : Il est décidé de ne pas changer les tarifs.

- Pour les commerçants itinérants (pizzaiolo et marchand de poulets) : 15 € / par jour de stationnement
- Pour les camions d'outillage : 50 € / par jour de stationnement

Droit de stationnement des taxis : 275 € annuel : Il est décidé à l'unanimité de ne pas changer le tarif.

Taxe de raccordement au tout à l'égout : 2600 € : Il est décidé à l'unanimité de ne pas changer le tarif.

Salle des fêtes : Il est décidé à l'unanimité de ne pas changer ces tarifs.

	Location	Chèque de caution
EXTERIEURS		
Week end	640 €	640 €
Journée	515 €	515 €
FLEURINOIS		
Week end	300 €	300 €
Journée	245 €	245 €

En 2008 :

- 12 locations de WE pour des fleurinois et 1 WE pour un extérieur
- 9 réservations pour la mairie (élections, vœux, salon d'automne, etc...)
- 5 week end pour les associations.

Il est convenu de limiter le prêt de la salle des fêtes aux associations de la commune à une seule mise à disposition par an.

Cantine : il est décidé à l'unanimité de ne pas changer les tarifs.

Prix du repas :

- 4,45 €/ repas pour 1 enfant
- 3,85 € / repas pour 2 enfants
- 3,10 € / repas pour 3 enfants

Piscine : Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs pour les fleurinois mais souhaite mettre en place un tarif pour les extérieurs.

	Enfants	Adultes
Fleurinois : Entrée à l'unité	1,70 €	2,40 €
Fleurinois : Carte 10 bains	12,00 €	21,50 €
Fleurinois : Carte 20 bains	20,00 €	-

Extérieurs	2,00 €	3,00 €
------------	--------	--------

Redevances eau et assainissement : Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que ces tarifs seront évoqués lors du vote des budgets eau et assainissement .

3. Subventions des associations communales :

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée
Bibliothèque 49 familles fleurinoises 1 famille extérieure	1500 €	1500 €
Temps Danse Détente 104 adhérents dont 88 fleurinois	1000 €	1000 €
Judo 61 adhérents dont 50 fleurinois	1300 €	1100 €
Hand Ball 9 adhérents dont 2 fleurinois	1500 €	500 €
UNC Anciens combattants	900 €	700 €
Section Cross (Run & Bike) 120 coureurs	1500 €	1300 €
Pétanque 87 licenciés dont 65 fleurinois	3000 €	1000 €
Tennis 110 Adhérents dont 99 fleurinois	1500 €	1000 € <i>La commune prendra en charge le remplacement des poteaux et du filet usagés</i>
Resto du cœur		500 €
Secours catholique		150 €
Association ATCASO Prévention du cancer		500 €
CCAS		3000 €
Mutuelle des agents territoriaux	(part patronale)	1200 €
Association de sauvegarde du patrimoine	1000 €	0 € la commune financera 15520 € pour la restauration des tableaux :le jugement de Salomon et l'adoration des Mages
Oise Habitat Exonération de TLE		16143 € il s'agit d'une reconduction de cette exonération
Subventions exceptionnelles		3000 €
Comité des fêtes	Pas de demande	La commune achètera 2 barnums
Le Hérisson d'halatte	Pas de demande	
Tir à l'arc	Pas de demande	
Ecole de Musique	Pas de demande	

Les subventions proposées sont votées à l'unanimité.

4. Délibération pour la création d'une régie d'avance:

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que tous les règlements aux fournisseurs sont effectués par des mandats administratifs. Le système est efficace mais très lourd administrativement pour les petites dépenses. La régie d'avance permettra de régler rapidement les fournisseurs pour les petits montants et évitera l'ouverture de compte chez certains fournisseurs occasionnels.

Elle sera mise en place après avis de Monsieur le Percepteur de Pont Ste Maxence et sera soumise régulièrement à son contrôle.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la création de cette régie à compter du 1^{er} mars 2009 pour un montant de 750 €.

5. Délibération pour établir le tarif de la vacation funéraire :

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal, qu'en accord avec la législation funéraire suite à la loi n°2008-1350 publiée au journal officiel du 20/12/2008, le tarif de la vacation funéraire doit s'établir dans une fourchette prévue entre 20 € et 25 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer cette vacation de 15 € à 20 €.

6. Délibération pour le renouvellement du bail du salon de coiffure :

Le renouvellement du bail a été demandé. Un nouveau bail commercial classique (3,6,9) sera établie sur ces bases.

Le Notaire a établi un projet de bail sur la base de préconisation de la commune. Ce projet n'appelant pas de remarques de la part des locataires, celui-ci sera signé au cours des prochaines semaines.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ce renouvellement.

7. Délibération afin de valider le transfert du siège social du Syndicat d'Electrification de la Vallée de l'Oise de Saint Martin Longueau à Pont Saint Maxence :

Le conseil municipal n'émet pas de remarques particulières et accepte à l'unanimité le transfert du siège social du SEVOise de Saint Martin Longueau à la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte à Pont Sainte Maxence.

8. Délibération afin de déterminer la participation de la commune pour la classe de mer de l'école maternelle

Coût total du séjour : 2699,20 €

Financements : Conseil régional : 384,00 €

ADEF : 500,00 €

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 545 € . Le reste sera à la charge des familles en fonction du quotient familial.

9. Délibération pour valider le choix de l'architecte paysagiste pour l'étude de l'aménagement de la rue de la vallée :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres et retient la candidature du cabinet ERA PAYSAGISTE pour un montant de 11 400 € HT (financement CG à 80 %).

Démarrage de l'étude en juillet ou en septembre.

Délai : 4 mois maximum et fin de l'étude le 15 novembre 2009.

10. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE pour la 2ème phase des travaux de la mairie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que ce point de l'ordre du jour sera reporté lors d'un prochain conseil municipal puisque les devis ne sont pas tous réceptionnés.

Un délai supplémentaire sera demandé à la Préfecture pour la demande de subvention DGE.

11. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE pour l'aménagement de l'angle de la rue Molière et de la RD 1017 :

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal le projet qu'il souhaite présenter au titre de la subvention DGE :

- Aménagement du carrefour à l'emplacement de la pointe rue Molière et RD1017 afin d'améliorer la sécurité

Monsieur Le Maire communique au conseil municipal le montant du devis estimé pour ces travaux soit 13 892,74 TTC

Ce projet sera financé comme suit : - subvention DGE : 5 553 HT

- autofinancement : 8 339,74 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE.

La séance est levée à heures 22:35.

Le Maire

Philippe FALKENAU